



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DES
BUDGETS PRIMITIFS 2021



L'article 107 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation des budgets locaux.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note sera disponible sur le site internet de la ville, dans un délai d'un mois après l'adoption des délibérations auxquelles elle se rapporte .

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2021 a été présenté lors de la séance du 28 janvier 2021 du Conseil Municipal, mis en ligne sur le site internet de la Mairie.

Le budget Primitif 2021 de la Ville de Clermont l'Hérault a été adopté le 18 février 2021 et est consultable en Mairie. Il en est de même pour le Budget Annexe Caserne de gendarmerie.

BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

Le budget 2021 s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire et dans la continuité des charges liées aux mesures anti COVID de l'année 2020. Des crédits de différentes natures sont ouverts dans cette optique. Le Rapport d'orientations budgétaires en fait état (page 9). Le Budget est également caractérisé par un volume d'investissements conséquent, plus du double des investissements prévus annuellement depuis 2015.

Le BP 2021 a été élaboré avec une reprise anticipée des résultats de fonctionnement sur certification du comptable public, avant le vote du compte administratif et du compte de gestion 2020. Ces derniers seront votés au plus tard le 30 juin 2021.

Les résultats intégrés et l'affectation de ces derniers sont les suivants :

–	résultat cumulé de fonctionnement :	2 706 812,54€ (excédent)
–	résultat d'investissement :	1 102 291,35 € (excédent)
–	solde des restes à réaliser :	1 797 272,00 € (déficit)
–	affectation en réserve capitalisée	694 981,00 € (R 1068)
–	résultat reporté en fonctionnement	2 011 831,54 € (R 002)

Les restes à réaliser sont les dépenses et les recettes engagés en 2020 mais qui n'ont pas été facturés ou titrés.

Il est arrêté comme suit :

1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / libellé	Dépenses	Chapitre / libellé	Recettes
O11 - Charges à caractère général	2 326 540	70 - Produits des services, domaine , ventes	359 500
O12 - Charges de personnel	5 450 000	73 - Impôts et taxes	6 762 593
O14 - Atténuations de produits	150	O13 - Atténuations de charges	30 000
65 - Autres charges de gestion courante	930 150	74- Dotations et participations	2 133 000
66 - Charges financières	126 710	75 - Autres produits de gestion courante	101 650
67 - Charges exceptionnelles	10 824	77 - Produits exceptionnels	5 000
68 - Dotations provisions	20 000		
O22 - Dépenses imprévues	86 000,00		
O23 - Virement à la section d'investissement	2 170 000		
O42 - Opération d'ordre entre sections	393 200	O42 - Opération d'ordre entre sections	110 000
		OO2 - Résultat reporté	2 011 831
TOTAUX	11 513 574		11 513 574

Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 9 501 743 €.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes 359 500€ : redevances de la bibliothèque, de l'école municipale de musique, du service des sports, des prestations périscolaires, d'occupation du domaine public, des concessions de cimetière...

Chapitre 73 – Impôts et taxes 6 762 593 € :

Les taux des contributions directes sont rétablis au niveau de ceux de 2019 :

- Taxe sur le Foncier bâti : 28.87%
- Taxe Foncier non bâti : 113.80%

A ce stade, nous ne connaissons pas l'évolution des bases d'imposition pour 2021. La loi de finances pour 2021 prévoit une augmentation de 0.2%.

Chapitre 74 - Dotations et participations 2 133 000 €. Les dotations de l'Etat ne sont pas connues précisément lors de l'élaboration du budget.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 101 650 € : les revenus des immeubles (loyers) sont revus à la baisse du fait de la création du Budget annexe caserne de gendarmerie ; le loyer de la caserne sort du budget communal.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 5 000€ : indemnisation de sinistres.

Chapitre O13 – Atténuations de charges 30 000€ : remboursements sur charges de personnel.

Chapitre O42- Opérations d'ordre entre sections 110 000€ : Immobilisations corporelles, valorisation des travaux en régie.

A ces recettes, vient s'ajouter le report excédentaire du résultat de fonctionnement de 2020, soit 2 011 831 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 261 506 €.

Chapitre 011 – Charges à caractère général 2 326 540 € : Il s'agit des moyens alloués pour mener les missions de service public de la collectivité : les fluides, les produits de traitement, d'entretien, les fournitures, les contrats de maintenance, les primes d'assurances, les prestations de services, la documentation, les honoraires, les transports, les abonnements téléphones, les publications, les réceptions, les fournitures et les activités des écoles publiques, les livres

Chapitre 012 – Charges de personnel 5 450 000 € (+ 2.38 %).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante 930 150 € : (+3.5%). Il s'agit

- Des indemnités des élus (impact en année pleine de l'indemnisation de 8 adjoints répartie avec les conseillers municipaux délégués),
- De la subvention au CCAS (290 000 € en 2021, comme en 2020, soit le montant habituel de 260 000 € majoré de 30 000 € en période COVID),
- Des subventions aux associations pour 335 000 € (338 000 € en 2020).
- Des participations aux charges scolaires des autres communes et de l'école Saint Guilhem.

Chapitre 66 – Charges financières 126 710 €. Sur ce poste sont réglés les intérêts de la dette, les frais bancaires éventuels (ligne de trésorerie). Baisse notable dû à la création du Budget annexe de la caserne de gendarmerie qui comptabilise les emprunts mobilisés pour cette opération.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 10 824 €.

Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires 20 000€ : Constitution de provisions pour dépréciation d'actifs (restes à recouvrer) et de provisions pour risques contentieux.

2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre / libellé	Dépenses	Chapitre / libellé	Recettes
20- Immobilisations incorporelles	95 400	10- Dotations fonds et réserves	900 481
21 - Immobilisations corporelles	1 677 780		
23 - Immobilisations en cours	1 112 300		
Opérations d'équipement	5 048 891		
10-Dotations, fonds et réserves	5 000	13- Subventions d'investissement	1 378 231
13-Subventions d'investissement	45 000		
16- Emprunts et dettes	610 000	16- Emprunts et dettes	1 400 000
O20- Dépenses imprévues	72 040	O24 - Produits des cessions	344 000
O40 - Opérations d'ordre entre sections	110 000	O40- Opérations d'ordre entre sections	393 200
4541- Opérations pour compte de tiers	551 000	4542-Opérations pour compte de tiers	551 000
		O21 - Virement de la section de fonctionnement	2 170 000
RESTES A REALISER 2020	2 149 544	RESTES A REALISER 2020	352 272
		OO1 - Résultat reporté	1 102 291
TOTAUX	8 591 475		8 591 475

Les recettes de la section d'investissement

Elles s'élèvent à 7 136 912€ dont 2 563 200 € de recettes d'ordre (virement de la section de fonctionnement, dotations aux amortissements et étalement de charges financières et des charges liées au COVID), les restes à réaliser de 352 272 € et l'excédent d'investissement de 2020, 1 105 291€.

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves 900 481 € : on y retrouve le fonds de compensation de la TVA (175 000 €), la taxe d'aménagement (30 000€) et la réserve capitalisée (694 981) €.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement 1 378 231€ : subventions 'investissement notifiées et participations aux travaux (PAE)

Chapitre 16 – Emprunts 1 400 000 €

Chapitre 4582 – Recettes d'opérations pour compte de tiers 551 000€

Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses sont prévues à hauteur de 6 441 931 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de 2 149 544€.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles 95 400€ : cela concerne les frais d'études (55 000€), les frais d'insertion et les droits pour les licences de logiciels (37 400€).

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles 1 677 780€ : il s'agit d'acquisitions de terrains, de travaux dans des bâtiments publics et des achats d'équipements de bureautique, d'outillages, de véhicules ...

Chapitre 23-Immobilisations en cours 1 112 300 €.

Chapitre 16- Emprunts et dettes 610 000 € : remboursement du capital de la dette.

Opérations d'équipement 2 163 411 €

Dont :

903 – Ilot d'Enoz :	12 000€
907- Extension du gymnase Patrice Rebichon – Salle d'Haltérophilie :	885 911€
908 – Restaurant et service scolaire :	650 000€
909 –Nouveau groupe scolaire Avenue du stade :	94 000€
910 - Rénovation thermique école J. Prévert :	233 000€
911- Aménagement du Centre Ancien :	205 500€
912 - Espace culturel, associatif et citoyen :	83 000€

Les opérations d'équipement N° 907 à 912 sont rattachées aux AP/CP (Autorisations de programme / Crédits de paiement) correspondantes. Les sommes indiquées ci-dessus correspondent aux crédits de paiement de l'exercice 2021.

Les nouvelles dépenses d'équipement s'élèvent à 5 048 891 € et sont principalement réparties entre :

· Les équipements sportifs :.....	1 302 000 €
· Les écoles :	1 024 000 €
· L'aménagement et la revitalisation :....	940 256 €
· Le patrimoine :	664 700 €
· La transition écologique :.....	509 000 €
· L'équipement des services :	459 880 €
· La sécurité :	118 200 €

BUDGET ANNEXE CASERNE DE GENDARMERIE 2021

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la création d'un budget annexe au budget principal de la Commune pour retracer l'opération de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, il est proposé d'approuver le budget primitif du budget annexe de la gendarmerie pour l'exercice 2021, qui s'équilibre à hauteur de 243 000 € en fonctionnement et 111 000 € en investissement.

Il est arrêté comme suit :

1-FONCTIONNEMENT

Chapitre / libellé	Dépenses	Chapitre / libellé	Recettes
O11 - Charges à caractère général	28 000		
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	243 000
66 - Charges financières	95 000		
O22 - Dépenses imprévues	9 000		
O23 - Virement à la section d'investissement	111 000		
TOTAUX	243 000		243 000

2-INVESTISSEMENT

Chapitre / libellé	Dépenses	Chapitre / libellé	Recettes
16- Emprunts et dettes	91 000		
21-Immobilisations corporelles	20 000	O21 - Virement de la section de fonctionnement	111 000
TOTAUX	111 000		111 000

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 243 000 €.

On y trouve en dépenses :

- 28 000 € au chapitre 011 « charges à caractère général », pour répondre des charges du propriétaire, notamment la taxe foncière.
- 95 000 € au chapitre 66 « charges financières », soit les intérêts des emprunts souscrits pour l'opération.
- 9 000 € au chapitre 022 « dépenses imprévues ».
- 111 000 € au chapitre 023 « virement à la section d'investissement »

En recettes, sont prévus 243 000 € au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » qui correspondent au loyer annuel versé par l'Etat.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 111 000 €.

En dépenses :

- 91 000 € au chapitre 16 « emprunts et dettes », pour le remboursement du capital des emprunts souscrits pour l'opération
- 20 000 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles », pour la création d'un point de recharge destiné aux véhicules électriques attendus par la brigade

En recettes, 111 000 € au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement »

Quelques indicateurs et ratios – Budget Primitif 2021 :

Population au 1/1/2021 (INSEE) : 9 122 habitants

Etat du personnel au 1/01/2021 : 125 agents (emplois budgétaires)

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 61.65 %

Encours de dette au 1/1/2021 : 6 293 714.16 €

Encours de dette par habitant : 689.95 €

Dépenses réelles de fonctionnement / habitant : 981.19 €

Recettes réelles de fonctionnement / habitant : 1 029.57 €

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 76.18 %